

Règlement Intérieur Ecole de Golf des Gets (EDG)

Le responsable de la commission « jeunes » : Gérard Lenglet

Le président : Vital Baud

Le directeur : Benoit Buttay

L'enseignant de golf : Romain Prevost

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association sportive du Golf des Gets (ASG) dans le cadre de ses statuts. Il a été adopté par l'organe compétent selon les statuts de l'ASG, le 25/01/2018.

Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Préambule

- L'Ecole de Golf a obtenu le Label Développement depuis le 8 Juillet 2016.
- L'Ecole de Golf est gérée par la « commission jeunes » de l'ASG. L'enseignant encadre les séances de cours dans le cadre de son contrat de travail qu'il a signé avec le Président de l'ASG.
- L'école de golf est ouverte aux jeunes de 7 à 17 ans dans l'année en cours
- La saison de l'Ecole s'étale sur la période d'ouverture du parcours (de début juin à début octobre)

Les modalités d'adhésion

- Licence obligatoire et cotisation ASG obligatoires
- Le dossier d'inscription doit être complet pour chaque jeune (fiche d'inscription, fiche d'urgence médicale, autorisation d'accompagnement en transport, autorisation parentale de filmer, photographier, exploiter et diffuser l'image, autorisation parentale de prélèvement en cas de contrôle anti-dopage)
- Chaque élève doit être titulaire d'un certificat médical valide
- Chaque élève doit s'être acquitté de son droit d'inscription à l'école de Golf

Les activités et leurs conditions de pratique

- Les tarifs de l'Ecole de Golf pour la saison 2018

	EDG	LICENCE	COTISATION ASG	TOTAL
Jeune (né de 2000 à 2005 inclus)	100 €	19 €	15 €	134 €
Enfant (né à partir de 2006 inclus)	100 €	16 €	15 €	131€

- Les groupes sont composés en tenant compte du niveau de pratique et de l'âge des jeunes. Ils sont affichés au tableau d'affichage EDG.

Le Projet de l'Ecole de Golf

- Les Objectifs

- Créer de **nouveaux Golfeurs**
- Donner aux plus jeunes les outils pour accéder au **parcours en autonomie**
- Préparer et accompagner les jeunes jusqu'à leurs **premières compétitions**
- Accompagner les jeunes compétiteurs du Club vers les **filières de plus au niveau (départementales, régionales et nationales)**

- Les Actions

- Des **cours hebdomadaires**, le samedi de Juin à Octobre, encadrés par l'enseignant du Club Romain Prevost
- Des **parcours accompagnés** de bénévoles les jeudis après midi
- **Passage des drapeaux** (outil fédéral d'évaluation, comme les étoiles pour le ski) au moins 3 fois par saison
- Encadrement des jeunes sur le **circuit départemental**
- Organisation de **compétitions réservées aux jeunes de l'Ecole de Golf** (au moins 4 par saison)
- Gestion d'une **catégorie sportive "jeunes" lors de toutes les compétitions "Club"** dominicales individuelles

Règles de bonnes conduites

- La ponctualité, l'assiduité, le salut d'arrivée et de départ
- Le respect des consignes, du terrain et du matériel
- Les règles spécifiques : prévenir en cas d'absence, éteindre son téléphone, etc.

Parcours, practice, matériel et locaux

- Les jeunes de l'Ecole de Golf titulaires du drapeau bleu et + bénéficient de l'accès libre et gratuit au parcours. Ils doivent réserver leur départ auprès de l'accueil (qui les dirigera vers des créneaux peu chargés).
- Les jeunes de l'Ecole de Golf titulaires des drapeaux rouge et vert bénéficient de l'accès gratuit au parcours mais doivent être accompagnés d'un adulte par partie.
- Tous les jeunes doivent impérativement se présenter à l'accueil du Golf avant de prendre leur départ sur le parcours.
- Les jetons de practice sont gratuits et doivent être pris (2 maximum à chaque fois) à l'accueil du Golf
- L'accès aux structures d'entraînement (practice, putting green, zone d'approche) est libre et gratuit pour les élèves de l'Ecole de Golf.
- Les élèves de l'Ecole de Golf doivent adopter une attitude calme et respectueuse du personnel et des autres clients lorsqu'ils évoluent dans les locaux du Golf.
- Du matériel peut être prêté gratuitement aux élèves de l'Ecole de Golf. Il doit impérativement être restitué après chaque séance.

Les procédures d'accueil, de départ des jeunes et de déplacements

- Les enfants doivent être déposés au practice à l'heure de leur cours et doivent être récupérés au practice à la fin de leur cours.
- Pour pouvoir utiliser une voiturette, il faut impérativement avoir 16 ans et être titulaire du BSR ou avoir 18 ans et être titulaire du permis de conduire.
- Les jeunes de l'Ecole de Golf peuvent être amenés à se déplacer dans le cadre de compétitions, d'entraînements ou de manifestations. Les déplacements peuvent être faits en bus, en minibus ou en co-voiturage. Pour cela, il est impératif que le dossier d'inscription de chaque enfant soit complet (en particulier l'autorisation d'accompagnement en transport et la fiche d'urgence médicale).

Les personnes bénévoles : rôles et missions

- L'Ecole de Golf est encadrée par la Commission Jeunes et son Responsable sous la Responsabilité de l'ASG et son Président.
- La Commission Jeunes est composée du Responsable Jeunes, de l'enseignant, du directeur, de bénévoles et d'ASBC (Animateurs Sportifs Bénévoles de Club)
- 2 réunions annuelles viennent ponctuer la saison (une réunion de présentation en début de saison et une réunion de clôture pour réaliser un bilan en fin de saison.
- Les moyens de communication
 - o Tableau d'affichage
 - o E-mails
 - o Newsletter
 - o Facebook

- WhatsApp
- Site Web

Exclusion ou suspension de l'élève

Tout manquement aux règles ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du club entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion provisoire ou définitive.

Informations relatives aux assurances

Assurances Responsabilité civile et assurances complémentaires
« accidents corporels » de la ffgolf
<http://www.ffgolf.org/La-federation/Assurance>